

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2025 A 18h30

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents (16 jusqu'au point n°5 puis 17) : Michel PENHOÛËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Eric FROMONT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Emmanuelle DUGAIN (à partir du point n°6), Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Christophe RAUX, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND, Sophie GUYON.

Représentés (2) : Romain ANDRIEUX pouvoir à Michel PENHOÛËT, Frédérique DYEYRE BERGERAULT pouvoir à Françoise RIOU.

Absente (1) : Emmanuelle DUGAIN (jusqu'au point n°5).

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Franck Beaufiles secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve avec modifications le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 16 décembre 2024.

3. Ajustement annuel de la composition du comité consultatif de Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la démission du comité consultatif de Saint-Lunaire de Mme Aurélie Berthet, M. Richard Breban, M. Frédéric Guillemot, M. Alban James et M. Didier Pichon et l'intégration de Mme Françoise Duchêne, M. Roger Huet et M. Guillaume Strub comme Membres du comité consultatif de Saint-Lunaire.

4. Chèques jeunesse 2024/2025 : remboursement aux associations locales et communautaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions de fonctionnement 2024-2025 aux associations conformément au tableau ci-dessus et précise que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget principal 2025.

Associations/structures	Nombre de chèques	Subvention attribuée en €
Dinard Côte d'Emeraude Volley	4	200
Boxe Américaine Dinard	1	50
Tennis Club Pleurtuit (Beach Tennis)	1	50
TOTAL	6	300

5. Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine (FGDON 35) : convention Multi-Services 2025-2028

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention multi-services 2025-2028 avec le FGDON 35 ; Approuve le versement d'une participation annuelle forfaitaire de 185€ conformément à l'article 6 de la convention susvisée ; Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

6. Autorisation du Maire à solliciter le produit des amendes de police afin de permettre des aménagements de sécurité sur la voie publique

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le produit des amendes de police (dotation 2024 – programme 2025) pour acquérir deux radars pédagogiques à alimentation solaire pour un montant prévisionnel total de 4 318,92€ TTC. Autorise l'inscription des crédits nécessaires pour l'acquisition de ces équipements de sécurité au budget principal 2025 en section d'investissement.

7. Demande de subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les plans de financement actualisés relatifs à la rénovation intérieure et extérieure de la mairie et du bâtiment annexe et la rénovation intérieure de l'église ; Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions pour ces deux opérations au titre de la programmation DETR et DSIL 2025 et à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. Lancement d'une procédure de consultation pour la fourniture et la pose de sanitaires publics automatiques

Le conseil municipal, à la majorité (*vote contre : Christophe Raux. Abstentions : Eric Fromont, Emmanuelle Dugain, Bérange Hennache*), autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation d'un marché relatif au projet énoncé ci-dessus ; A signer le marché qui résultera de la procédure de consultation des entreprises et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché ainsi que toute décision concernant ses avenants éventuels ; Autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget principal 2025 (opération 124).

9. Lancement d'une procédure de consultation pour le renouvellement du marché relatif au balayage et au nettoyage des caniveaux, places publiques et zones de stationnement sur la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation d'un marché relatif au projet énoncé ci-dessus ; A signer le marché qui résultera de la procédure de consultation des entreprises et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché ainsi que toute décision concernant ses avenants éventuels ; Autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget principal 2025 (chapitre 11).

10. Versement d'une subvention à l'ASL du Lotissement du domaine de La Fossette pour l'entretien des espaces verts au titre de l'année 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue au titre de l'exercice budgétaire 2025 une subvention maximum de 10 000 € à l'association syndicale libre (ASL) du lotissement « Le domaine de la Fossette » versée selon les modalités suivantes :

- Versement à l'ASL d'une subvention maximum de 10 000€ pour effectuer des travaux écologiques d'entretien des espaces verts grâce à des techniques respectueuses de l'environnement ;
- Versement de la subvention par trimestre sur présentation des factures détaillées libellées à son nom et acquittées par ses soins, transmises à la mairie 10 jours ouvrés avant l'échéance de chaque trimestre.

Autorise l'inscription des crédits nécessaires au compte 6574 du budget principal 2025 et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'état annuel des indemnités des élus municipaux pour l'année 2024 tel que présenté ci-dessous :

ETAT ANNUEL INDEMNITES ELUS DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024 (articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27/12/2019)				
NOM DES ELUS	MANDAT	MONTANT ANNUEL BRUT INDEMNITES	MAJORATION	MONTANT BRUT TOTAL
PENHOUËT Michel	Maire	23 183,40	11 591,76	34 775,16
	Vice-Président PETR	8 740,56		8 740,56
	Vice-Président EPSM	8 740,56		8 740,56
RIOU Françoise	Adjoint	8 829,36	4 414,68	13 244,04
	Vice-Président SIA	1 973,04		1 973,04
ANDRIEUX Romain	Adjoint	8 829,36	4 414,68	13 244,04
CARUHEL Muriel	Adjoint	8 829,36	4 414,68	13 244,04
LUCAS Corinne	Adjoint	8 829,36	4 414,68	13 244,04
BOUCHE Vincent	Adjoint	8 829,36	4 414,68	13 244,04
GUILBERT Jean-Noël	Conseiller Délégué	6 856,32	3 428,16	10 284,48
TOTAL GENERAL		93 640,68	37 093,32	130 734,00

12. Personnel communal : création de 2 postes d'agents saisonniers aux services techniques

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée deux postes d'adjoint technique contractuel ; Fixe leur rémunération en référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

13. Personnel communal : création de 14 postes de sauveteurs pour la surveillance des plages

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée 14 postes de nageurs sauveteurs sur le cadre d'emploi des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives ; Fixe leur rémunération telle que définie ci-dessus ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

Qualification	Grade	Echelon	IB	IM
---------------	-------	---------	----	----

1	Chef de secteur	Opérateur des Activités Physiques et Sportives Principal	1	388	373
3	Chefs de poste	Opérateur des Activités Physiques et Sportives Qualifié	3	376	370
4	Adjoint chefs de poste	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	5	374	370
6	Sauveteur qualifié	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	4	371	369

14. Avantages en nature 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve pour l'année 2025 les dispositions relatives à l'avantage en nature détaillé ci-après pour les deux agents du restaurant scolaire de Saint-Lunaire : avantage en nature par repas fixé au 1er janvier 2025 à 5,45 €.

15. Personnel : modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, supprime un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (catégorie C, filière technique) à temps complet et un emploi d'Animateur principal de 1ère classe (Catégorie B, filière animation) à temps complet ; Crée deux emplois d'Adjoint technique territorial (catégorie C, filière technique) à temps complet ; un emploi d'Adjoint administratif ou d'Animateur territorial ou de Rédacteur territorial en fonction du recrutement effectué ; Modifie le tableau des effectifs de la collectivité comme indiqué ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cadre d'emploi	Grade	Quotité horaire	Nombre de poste à supprimer	Nombre de poste à créer	Echelle indiciaire	Motif
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1		C	Mutation
Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Temps complet		2	C	Recrutement
Animateur territorial	Animateur principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	1		B	Mutation
Adjoint administratif/Animateur Territorial/Rédacteur territorial		Temps complet		1	B/C	Recrutement

16. Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

2024-54 : Validation de la lettre de mission de la société Juricia Conseil sise 53 avenue du Général Leclerc 92340 BOURG-LA-REINE pour analyser les taxes foncières dues par la commune en vue de leur optimisation. La mission s'effectuera sur 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2025. Une rému-

nération interviendra sur les sources d'économies obtenues à hauteur de 40% des dégrèvements et intérêts moratoires obtenus dans le délai de prescription et deux années d'économies.

2024-55 : Acceptation de la mission de diagnostic des bases fiscales d'habitations de la commune proposé par le cabinet Ecofinance en vue de leur optimisation. Aucune rémunération n'est demandée pour cette mission.

2025-01 : Signature de l'avenant N°04 de régularisation annuelle des entrées et sorties de parc automobile du contrat d'assurance Flotte avec GROUPAMA. Le montant de cet avenant s'élève à 95,51 € TTC.
